

19 octobre 2016

Proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 998 000 francs destiné au réaménagement de la rue du Commerce.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La rue du Commerce relie les Rues-Basses au lac, via la rue du Rhône. Bien qu'interdite à la circulation, elle est restée, principalement, une voie de desserte livraisons (Coop City), bordée de part et d'autre de places de stationnement deux-roues motorisés.

Avec la transformation complète de l'ancien bâtiment UBS et ses nouvelles galeries et arcades qui longent la rue côté ouest, ce lieu a gagné en visibilité et en animation.

L'objectif de cette demande de crédit est de mettre en adéquation l'aménagement de surface de la rue du Commerce avec la nouvelle destination des lieux.

L'aménagement décrit ci-dessous propose de supprimer les trottoirs et d'unifier le sol en pavés de basalte, de façade à façade. Des blocs de basalte, de hauteur variable, répartis dans la rue, créent des espaces de détente. Des bornes rétractables, au débouché sur la rue du Rhône, modulent l'accès aux seuls ayants droit (livraisons et services). Enfin, des stationnements vélos sont prévus aux deux extrémités de la rue.

Exposé des motifs

La rue du Commerce a été occupée ces deux dernières années par les installations de chantier de transformation des anciens bâtiments UBS, achevés fin 2015. Cette réhabilitation de bâtiments éclaire et égaie la rue dont l'ambiance s'en trouve positivement transformée.

Les façades opposées aux rénovations sont occupées en majorité par Coop City. L'emplacement des quais de déchargement et la nécessité de dégager la moitié de la rue pour l'accès des camions de livraison génèrent une ambiance et un fonctionnement en deux zones distinctes.

L'enjeu de l'aménagement de la rue du Commerce réside donc, principalement, dans la cohabitation fonctionnelle et qualitative de ses parties.

L'aménagement, tout en assurant une sécurité et une fonctionnalité optimales aux usagers, offre un cadre agréable et attrayant pour les piétons.

Il permet également de requalifier l'axe piéton qui passe par le pont de la Machine et les Rues-Basses (rue de la Confédération) via la place de la Petite-Fusterie et la rue du Commerce.

Descriptif des travaux

Le choix des matériaux et du mobilier, la fluidité des parcours, la lisibilité et la simplicité voulues de l'ensemble en font un aménagement de qualité, durable et valorisant la rue et ses abords.

La composition architecturale simple de l'aménagement ainsi que le choix des matériaux et du mobilier urbain s'inscrivent dans cette vision.

Aménagement urbain, mobilité

Les trottoirs sont supprimés, le sol est unifié, de façade à façade, accueillant des pavés en basalte gris.

Sur l'ensemble de la rue sont posés, par petits groupes, des blocs cubiques de basalte de 1,20 m par 1,20 m et de hauteur variable, créant ainsi des espaces de détente et d'échange. Ces «pavés» sont multifonctionnels, servant tout aussi bien de bancs que d'appuis, tables, etc.

La partie sud de la rue, hors du parcours des livraisons, profite d'autant plus de ce dispositif. Pour enrichir l'offre et répondre aux demandes de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU), des bancs standards, modèle Ville de Genève, avec dossiers et accoudoirs, sont posés aux deux extrémités de la rue. Une attention toute particulière sera également portée au choix des pavés afin de prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite.

Cet équipement est complété par des stationnements vélos en nombre.

Enfin, pour contrôler et moduler l'accessibilité des camions de livraison et ayants droit depuis la rue du Rhône, un portail composé de deux bornes rétractables est mis en place.

Le projet prévoit encore au droit de la rue du Rhône, tant pour sécuriser que pour mettre en valeur l'axe piéton, l'élargissement du trottoir traversant, complété par celui du passage piéton. Pour ce faire, la chaussée rétrécit pour accueillir dans la même présélection, en site mixte, les bus, les taxis/limousines et les ayants droit, de manière à favoriser le mouvement des bus à l'entrée de la place Bel-Air.

Eclairage public

L'éclairage suspendu actuel a été rénové récemment. Jugé adéquat et en accord avec l'aménagement proposé, il demeure en l'état afin de libérer au maximum l'espace de la rue.

Par ailleurs, les arcades commerciales offriront un éclairage indirect jusqu'à tard le soir.

Personnes à mobilité réduite (PMR)

La totalité du projet est accessible aux personnes à mobilité réduite car la rue, d'un seul tenant, sera constituée de pavés posés selon les standards de pose convenus entre la Ville de Genève et l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).

Estimation des coûts

Travaux de génie civil

Installation de chantier		80 000
Démolition, travaux préparatoires		75 000
Terrassement		60 000
Canalisations, raccords EP		100 000
Revêtement de sol, bordures et mobilier urbain	1 200 m ²	450 000
Total		765 000
Honoraires		
Ingénieur civil		80 000
Architecte		20 000
Ingénieur géomètre, cadastration		5 000
Héliographie		8 000
Information publique et communication		10 000
Honoraires architectes/ingénieurs phase études		94 000
Total		<u>217 000</u>
Coût total HT		982 000
Calcul des frais financiers		
Coût total HT		982 000
+ TVA 8% arrondi à		78 600
Coût total TTC		<u>1 060 600</u>
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		42 400
Coût total de l'opération TTC		1 103 000
A déduire:		
Crédit d'étude partiel de la proposition PR-907 votée le 8 octobre 2013 (Etude de circulation et d'aménagement)		- 105 000
Coût total du crédit demandé		<u>998 000</u>

Référence au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028

Cet objet n'étant pas prévu au 12^e plan financier d'investissement 2017-2028, le montant correspondant sera prélevé sur la ligne N° 101.018.34 correspondant au pavage de la Vieille-Ville, à hauteur d'un million.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève, et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire:

- de 3000 francs par année pour le Service du génie civil;
- de 5000 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement prévu, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 65 840 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2016.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire et délai de réalisation

Une demande d'autorisation de construire sera déposée à l'automne 2016 auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée totale est estimée à 4 mois. Aucun intérêt intercalaire ne sera donc prélevé sur cette demande de crédit.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Obligations légales

Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales et des ouvrages d'art qui en dépendent sont à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 23 de la loi sur les routes (L 1 10).

Information publique

Durant la phase de développement du projet, un travail de concertation a été mené avec les usagers principaux de la rue, à savoir les représentants de l'UBS, de Swiss Life et de la Coop.

Avant le début du chantier, un dépliant d'information sera distribué aux riverains dans un large périmètre (particuliers, entreprises, commerces et institutions), indiquant la nature des travaux effectués, leur durée, ainsi que les mesures de circulation mises en place.

Pendant le déroulement du chantier, des lettres d'information seront envoyées, si nécessaire, notamment à l'intention des riverains directs et des commerces, principalement par rapport à des modifications temporaires des accès ou à des perturbations sonores.

Sur place, un panneau de chantier sera installé. Il contiendra des informations sur les travaux réalisés, leur durée, leur montant, ainsi que la liste des mandataires et entreprises. Il sera complété par des panneaux d'information, qui donneront des renseignements plus concrets sur l'impact des travaux au quotidien.

Un événement sera organisé à la fin du chantier et un triptyque sera publié.

Adéquation à l'Agenda 21

Les enrobés bitumineux seront recyclés pour être réutilisés.

Il est prévu d'utiliser de la grave partiellement recyclée en centrale pour la fondation de la chaussée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de travaux est le Service du génie civil.

Le bénéficiaire est le Service du génie civil.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement
et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Réaménagement de la rue du Commerce

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	199 000	18%
Travaux de génie civil	765 000	69%
Frais divers	18 000	2%
Frais financiers (yc TVA)	121 000	11%
Coût total du projet TTC	1 103 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : GCI + VVP

CHARGES	Délibération
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	8 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	65 840
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	73 840

REVENUS	Délibération
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-73 840
---	----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018			
2018	998 000	0	998 000
Totaux	998 000	0	998 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 998 000 francs destiné au réaménagement de la rue du Commerce.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 998 000 francs .

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 8 octobre 2013 de 105 000 francs (PR-907 N° PFI 102.755.01), soit un total de 1 103 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan du projet d'aménagement

